

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2013

L'après-midi 2013 et le mercredi 23 octobre à 18h45, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Houria GOMEZ, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Maryline WAGNER.

Messieurs Jean-Paul NEUFMARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ.

Absents excusés : Madame Laurence COSTA, Messieurs Michel DONOLATO et Bruno VIALATTE.

Madame Laurence COSTA a donné pouvoir à Madame Houria GOMEZ.

Monsieur Michel DONOLATO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul NEUFMARS.

Monsieur Bruno VIALATTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Madame Maryline WAGNER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2013 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

INDEMNITES DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une indemnité de fin d'année au titre de l'année 2013 à chaque agent municipal. Cette indemnité sera versée sous forme d'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP). Le versement de ces indemnités sera soumis au respect des critères suivants :

- * Efficacité sur le poste,
- * Respect des règles de sécurité et du règlement de travail en sécurité, en santé et en condition de travail de la commune,
- * Respect des activités et du matériel,
- * Comportement avec les élus, et/ ou public et autres collègues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (Mrs Bruno VIALATTE et Jean-Paul NEUF-MARS ne prenant pas part au vote) d'attribuer à chaque agent communal une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP), au titre de l'année 2013 et charge le Maire de faire le nécessaire. Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif Ville 2013 - section de fonctionnement- chapitre 012 charges de personnel.

DECISION MODIFICATIVE N°2013-01 DEPOT DE GARANTIE DE LA SUPERETTE VIVAL

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser un dépôt de garantie d'un montant de 826 € versé par le gérant de la supérette VIVAL en 2006. Les crédits nécessaires à l'article 165 dépôts et cautionnements reçus - chapitre 15 section d'investissement n'ayant pas été prévus lors du vote du Budget Ville 2013, il y a lieu de régulariser en prélevant le montant de 826 € du Chapitre 020 Dépenses imprévues section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de porter la somme de 826 € à l'article 165 dépôts et cautionnements reçus - chapitre 15 section d'investissement, par prélèvement du montant de cette somme du Chapitre 020 Dépenses imprévues section d'investissement et charge le Maire de faire le nécessaire.

AIDE ALIMENTAIRE EXCEPTIONNELLE DU CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Une aide alimentaire d'urgence et exceptionnelle a été accordée à une famille coucourdoise. Cette somme sera prélevée sur le budget CCAS de la Commune, Article 678 Autres charges exceptionnelles.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. Travaux extérieurs :

- Des devis ont été demandés pour la taille des haies et l'élagage des arbres du domaine communal.
- Tous les travaux de voirie du programme 2013 sont terminés.

2. Communication :

- Une conférence sur les risques majeurs à laquelle sera convié l'ensemble de la population coucourdoise, aura lieu le jeudi 28 novembre 2013 à 18H15 à la salle d'animation rurale Pierre Bonnet. Les représentants du CNPE de Cruas-Meysses, du SDIS, du Service inter-ministériel à la sécurité de la Préfecture interviendront lors de cette réunion d'information sur les risques naturels et technologiques auxquels notre commune pourrait être confrontée.
- Le nombre de visites du site Internet communal est de 21 000 par an.

3. Environnement :

- Actuellement, 348 conteneurs semi-enterrés et 15 enterrés ont remplacé les bacs pour les ordures ménagères et le tri sélectif sur la majorité du territoire de Montélimar Agglo ; les 3 communes du nord, soit La Coucourde, Les Turrettes et Saulce-sur-Rhône en seront équipées en 2014.

4. C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) :

- Une infirmière de La Coucourde propose la vaccination contre la grippe pour les coucourdois et coucourdoises désireux de se faire vacciner ; cette vaccination aura lieu les mardis 12, 19 et 26

novembre à la salle des mariages et aux heures d'ouverture de la Mairie (de 13h30 à 16h30). Les personnes intéressées devront se munir de leur vaccin et de leur carte Vitale.

- Le Goûter des personnes de plus de 65 ans de la commune aura lieu le mercredi 4 décembre 2013.

5. Enseignement :

- Le Conseil d'Ecole a eu lieu le jeudi 17 octobre :

* L'effectif de rentrée est de 112 élèves : 26 en PS et MS, 24 en MS et CP, 20 en GS et CE1, 21 en CE2 et CM1, 21 en CM1 et CM2. Il sera de 115 élèves à la rentrée des vacances de la Toussaint (effectif prévisionnel de juin 2013 : 116 élèves).

* L'équipe enseignante accueille Mme CIEPLINSKI Fanny dans la classe de GS-CE1 et M. DELHOMME Jean-Claude en remplacement de Mme GIRAUD Mélanie pendant son congé de maternité.

* Les élèves de chacune des 5 classes bénéficient d'une heure de musique par semaine et des services de la Bibliothèque Municipale.

* Pour l'aide pédagogique complémentaire ou APC qui remplace l'aide personnalisée, la priorité est donnée aux classes élémentaires et l'équipe enseignante reste sur le même mode de fonctionnement que les années précédentes.

* La semaine à 4 jours et demi sera appliquée à l'Ecole Primaire de La Coucourde à la rentrée 2014/2015. La compétence périscolaire sera gérée par la SESAME.

* Les inscriptions des enfants nés en 2011 sont à faire le plus tôt possible en Mairie.

* L'exercice sécurité incendie du 23 septembre s'est bien déroulé.

* L'installation de 2 bacs à sable supplémentaires à l'école maternelle et de bureaux à l'école de Fondchaud a été demandée par les enseignants.

6. Urbanisme : (depuis le 6 juin 2013)

- Permis de construire : 3 déposés 2 accordés dont 1 sur période précédente - 1 en cours d'instruction 1 refusé.

- Déclaration préalable de travaux : 6 déposées 4 acceptées 1 refusée 1 en cours d'instruction.

- Certificat d'urbanisme : 1 CU informatif.

7. Animations / Festivités :

Le bilan financier des inaugurations, cérémonies, festivités d'été pour l'année en cours, est présenté au Conseil Municipal. Le coût de ces manifestations organisées par la Municipalité est de 16 000 €.

INFORMATIONS

Le programme 2013 pour les travaux et investissements est entièrement réalisé. L'équipe municipale a respecté tous les engagements pris lors du vote du Budget Primitif le 27 mars 2013.

Le Téléthon 2013 aura lieu les 6 et 7 décembre prochains. Les animations prévues dans notre village seront un concours de belote le vendredi 6 décembre en soirée, et le samedi 7 décembre le concours de « la plus grosse courge » et la vente de courges sur la place Freydier (entrée nord du village).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'État et autres.

Fait à La Coucourde, le 23 octobre 2013

Le Maire

Jean-Luc ZANON